

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

**Date de la
convocation
04/03/2022**

**OBJET
DE LA
DELIBERATION**

**SUBVENTION AU
SYNDICAT DES
VIGNERONS DU
DUCHE D'UZES**

ANNEE 2022

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 MARS 2022

**DELIBERATION N° 25
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, sollicitant une subvention. Il précise que la Commune a versé l'année dernière 150 € à ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2022 une subvention de 150 € (CENT CINQUANTE EUROS) au Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès.

La somme afférente est inscrite au budget primitif 2022, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE25-100322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



**Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER**

